

CERTIFICAT DE CIRCULATION DES MARCHANDISES

1. Exportateur (nom, adresse complète, pays) VALEO VISION MAROC ILOT 186 ZONE FRANCHE TAC COMMUN JOUAMAA		EUR.1 N° A 8459328 Consulter les notes au verso avant de remplir le formulaire			
3. Destinataire (nom, adresse complète, pays) (mention facultative) VALEO VISION ETS DE SENS, FRANCE		2. Certificat utilisé dans les échanges préférentiels entre LE ROYAUME DU MAROC et UE (indiquer les pays, groupes de pays ou territoires concernés)			
6. Informations relatives au transport (mention facultative) 51255B40		4. Pays, groupe de pays ou territoire dont les produits sont considérés comme originaires MAROC	5. Pays, groupe de pays ou territoire de destination FRANCE		
8. N° d'ordre, marques, numéros, nombre et nature des colis (1), désignation des marchandises SOIT 116 COLIS CONTIENT DES CARTES ELECTRONIQUES		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> 9. Masse brute (kg) ou autre mesure (l, m³, etc.) 990.300 KG </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> 10. Factures (mention facultative) </td> </tr> </table>		9. Masse brute (kg) ou autre mesure (l, m³, etc.) 990.300 KG	10. Factures (mention facultative)
9. Masse brute (kg) ou autre mesure (l, m³, etc.) 990.300 KG	10. Factures (mention facultative) 				
11. VISA DE LA DOUANE Déclaration certifiée conforme Document d'exportation (2) : Modèle DUM n° 40186620230036513 du Bureau de douane : Pays ou territoire de délivrance : LE ROYAUME DU MAROC TANGER le 09/09/2023 الجمهورية المغربية الطحاوية TANGIER رقم : 788.180  L'authenticité de certificat peut être vérifiée via le lien http://www2.douane.gov.ma/certificat		12. DÉCLARATION DE L'EXPORTATEUR Je soussigné déclare que les marchandises désignées ci-dessus remplissent les conditions requises pour l'obtention du présent certificat.  VALEO VISION MAROC S.A. Zone franche d'Exportation de Tanger Automotive City Ilot 186 ICE : 00005270000020 TANGER le 09/09/2023 (Signature)			

(1) Pour les marchandises non emballées, indiquer le nombre d'objets ou mentionner "en vrac"

A remplir seulement lorsque les règles nationales du pays ou territoire d'exportation l'exigent.